

## EXAMEN DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'AUTRICHE

### SYNTHESE

*L'Autriche a fortement découplé les pressions environnementales de la croissance économique, parvenant*

*à des intensités en énergie, en matériaux et en pollution parmi les plus bas de l'OCDE.*

Le PIB de l'Autriche a augmenté de 27% entre 1990 et 2001. L'économie autrichienne, très ouverte et fortement tributaire des entrées de devises, a connu un redressement à la fin des années 90, puis un ralentissement en 2001-02. Les autorités fédérales et provinciales appliquent depuis longtemps des politiques environnementales ambitieuses pour réduire les pressions exercées par certains secteurs tels que l'industrie, les transports, l'agriculture et l'énergie, mais aussi en raison de l'importance de l'environnement pour le secteur du tourisme et des loisirs, qui représente environ 18% du PIB.

Le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique a été très net en Autriche pendant la période étudiée. Globalement, l'intensité énergétique, l'intensité d'utilisation de matières et l'intensité de pollution de l'économie continuent de diminuer. Cependant, les progrès sont peu sensibles concernant la production de déchets municipaux, certaines émissions atmosphériques et la conservation de la biodiversité. La qualité de l'environnement, dans ce pays sans littoral, dépend en partie des progrès des États voisins. En tant que membre de l'Union européenne, depuis 1995, et compte tenu du développement de ses relations avec les pays d'Europe centrale et orientale, l'Autriche est confrontée à de nouvelles pressions sur son environnement, mais voit aussi s'ouvrir des possibilités de coopération avec ses partenaires proches. Aujourd'hui, les dossiers environnementaux prioritaires comprennent la protection du climat, la conservation de la nature et de la bio-diversité, la gestion des déchets, et la gestion des sols et des ressources en eau.

Dans ce contexte, l'Autriche devra i) mettre en œuvre des mesures environnementales plus efficaces, ii) tenir compte davantage des problèmes environnementaux dans ses politiques économique et sectorielles et iii) continuer de renforcer sa coopération internationale dans le domaine de l'environnement. Ce rapport évalue les performances de l'Autriche à l'aune de ses objectifs nationaux et de ses engagements internationaux concernant la gestion de l'environnement, en particulier depuis l'examen de ses performances environnementales réalisé en 1995 par l'OCDE. Il étudie également les progrès accomplis par le pays dans la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE. Quelque 44 recommandations de nature à contribuer au renforcement des performances environnementales de l'Autriche dans le cadre du développement durable sont formulées.

*Les politiques environnementales ont permis d'atteindre des objectifs environnementaux exigeants ...*

La politique environnementale de l'Autriche a en bonne partie contribué à atteindre plusieurs objectifs ambitieux (par exemple : normes strictes de qualité de l'air ; qualité des eaux réceptrices ; raccordement de 85% des ménages aux réseaux d'assainissement ; réintroduction du saumon du Danube dans des tronçons de cours d'eau classés ; taux élevés de recyclage de matériaux dans plusieurs filières). Ce succès résulte de la conjugaison des demandes du public, des efforts administratifs de l'État fédéral et des provinces, et de l'engagement de l'industrie de progresser sur le front de l'environnement. Les dépenses au titre de la lutte contre la pollution dépassent 2.1% du PIB depuis 1990, ce qui place l'Autriche en tête des pays de l'OCDE à cet égard. D'abord essentiellement consacrées à la gestion de l'air et de l'eau, ces dépenses ont progressivement été réorientées vers la gestion des déchets. La politique de l'Autriche repose sur une réglementation environnementale précise, un soutien ciblé à l'investissement, l'utilisation des meilleures techniques disponibles et des administrations fédérales et provinciales chargées de l'environnement fiables. L'Autriche étant membre de l'Union européenne depuis 1995, sa réglementation environnementale est de plus en plus influencée par celle de l'UE. Par exemple, des mesures ont été prises pour rationaliser les procédures d'autorisation liées à l'environnement par la mise en œuvre de la directive européenne sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution, même si des différences demeurent quant à la fréquence des inspections et aux obligations d'établissement de rapports. Les

\* Les objectifs de la "Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001 pour les dix premières années du XXIème siècle" abordés dans ces conclusions et recommandations sont : le maintien de l'intégrité des écosystèmes (section 1), le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique (sections 2.1 et 2.3), l'interface social-environnement (section 2.2) et l'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire (section 3).

## PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

fonds fédéraux d'aide aux investissements environnementaux stimulent effectivement les investissements de cette nature qui ont un caractère prioritaire (par exemple dans les installations de traitement des eaux usées et les économies d'énergie). Depuis 2001, le soutien aux investissements dans le secteur de l'eau a été légèrement restructuré pour inciter les compagnies à améliorer le rapport coût-efficacité de leurs services. Récemment, l'Autriche a intensifié le recours aux instruments économiques et aux approches volontaires. Le recyclage des déchets et leur valorisation énergétique ont été encouragés avec efficacité moyennant une panoplie de taxes, de redevances et d'initiatives volontaires. Une taxe de mise en décharge, créée en 1989, a fortement découragé la mise en décharge des déchets, notamment dans les installations hors normes, et permet de financer le nettoyage des sites orphelins contaminés.

*... mais leur mise en œuvre devront être plus efficaces, et en accord avec le principe pollueur payeur.*

La politique environnementale de l'Autriche est très efficace et a d'importantes retombées économiques positives (exportation de technologie environnementale, par exemple, ou conditions favorables pour le secteur du tourisme), mais il est encore possible d'améliorer le rapport coût-efficacité. Pour atteindre au moindre coût certains objectifs environnementaux particulièrement difficiles (climat, NO<sub>x</sub> et COVNM, protection de l'eau et des sols, déchets, conservation de la nature et de la biodiversité), il faudra recourir aux moyens d'action les plus efficaces possibles, y compris aux instruments économiques. La législation environnementale reste complexe et morcelée en de nombreux lois et décrets fédéraux et provinciaux, même si le récent transfert au niveau fédéral des pouvoirs législatifs concernant la gestion des déchets, la qualité de l'air et les études d'impact sur l'environnement contribue à mettre en place une démarche harmonisée au niveau national dans ces domaines. Bien que les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur soient mieux respectés qu'auparavant, l'Autriche n'est pas encore parvenue à assurer la récupération intégrale des coûts de fourniture des services environnementaux. Globalement, la détermination des objectifs environnementaux et le choix des moyens d'action devant permettre de les atteindre font insuffisamment appel à l'analyse économique. En outre, le partage des coûts et des responsabilités entre provinces concernant un certain nombre d'engagements (protection du climat, conservation de la nature, entre autres) doit être défini plus précisément. Souvent, l'aménagement de l'espace arrêté à l'échelon provincial n'est pas totalement coordonné avec les décisions d'aménagement et de zonage prises au niveau communal, notamment pour la conservation de la nature, la protection contre les inondations et les transports. Le Plan national pour l'environnement de 1995 a constitué une première étape importante dans la planification environnementale à l'échelon national et joué un rôle catalyseur dans la création d'un consensus socio-politique sur les objectifs environnementaux, mais sa mise en œuvre et son suivi ont été interrompus.

*L'intégration des préoccupations d'environnement dans les décisions économiques devrait être renforcée (par exemple dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des transports et de la sylviculture).*

S'agissant du découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique, les progrès accomplis par l'Autriche au cours de la période étudiée sont globalement remarquables. Alors que le PIB a augmenté de 27% entre 1990 et 2001, le découplage s'est accentué en ce qui concerne la consommation de matières et d'énergie, les émissions de SO<sub>x</sub>, de NO<sub>x</sub> et de COVNM, et la consommation d'engrais azotés et de pesticides. L'amélioration du rendement d'utilisation des matières et de l'efficacité énergétique s'explique par l'essor des procédés de production moins exigeants en matières premières et biens intermédiaires, et par la forte progression des taux de valorisation et de recyclage des déchets. En outre, la croissance économique de l'Autriche engendre de moins de pollution depuis quelques années, ce qui reflète l'adoption de procédés de production plus propres et le renforcement de la lutte contre la pollution au moyen des technologies. Grâce à l'intégration des préoccupations environnementales dans la politique énergétique, l'efficacité énergétique est élevée, de même que la part des énergies renouvelables dans les approvisionnements. La création d'une taxe sur la consommation d'énergie applicable à l'électricité et au gaz naturel encourage certains utilisateurs finaux à faire des économies d'énergie, malgré une assiette limitée et le manque de différenciation en fonction des externalités environnementales des divers combustibles. Le mécanisme d'incitation engendré par les tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de "nouvelles énergies renouvelables" (énergie éolienne, biomasse, biogaz, géothermie), qui constituait un pas dans la bonne direction mais était trop complexe, a été harmonisé récemment à l'échelle nationale. Dans le secteur des transports, une plus grande différenciation des instruments fiscaux a contribué à contenir la progression des voitures particulières plus puissantes et plus consommatrices en carburant, bien que le régime fiscal reste favorable aux véhicules diesel, ce qui est difficile à justifier du point de vue environnemental, et que les taux des taxes sur les carburants restent plus bas que dans plusieurs pays voisins. En 1998, la Commission des réformes fiscales a rendu un rapport formulant des propositions complètes et précises en vue d'une réforme fiscale écologique. La réforme fiscale verte qui a été adoptée récemment et entrera en vigueur en janvier 2004 entraînera un rééquilibrage et un

## PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

relèvement des taxes sur le gaz naturel, le fioul, le gazole et l'essence, ainsi que l'instauration d'une taxe sur le charbon, qui sera toutefois assortie de nombreuses exemptions. Les mesures agro-environnementales ont été utilisées avec efficacité et à grande échelle pour atténuer les pressions exercées sur l'environnement par l'agriculture. Ainsi, l'Autriche affichait le bilan azoté moyen le plus faible de l'UE en 2001. La Stratégie nationale de développement durable de 2002 considère comme une priorité d'intégrer les problèmes d'environnement dans les politiques sectorielles. Pour se traduire dans les faits, les objectifs de cette stratégie nécessitent de fixer des priorités et de conduire des négociations afin de répartir les responsabilités entre les provinces. Il faudrait procéder à des évaluations ex post des avantages et coûts des premières mesures déjà prises pour éclairer ce processus.

Les progrès de l'Autriche en matière de découplage ne sont en revanche pas vraiment satisfaisants en ce qui concerne les déchets municipaux (dont le volume augmente parallèlement à la croissance du PIB) et les effets du trafic routier (qui a progressé plus vite que le PIB entre 1990 et 2001), indiquant qu'un renforcement des mesures de gestion de la demande s'impose pour peser sur les choix des consommateurs. De nombreuses modifications pourraient être apportées à la fiscalité de l'énergie et des transports de manière à internaliser les coûts environnementaux externes et à supprimer les distorsions tarifaires et fiscales préjudiciables à l'environnement. Dans le cadre de la mise en œuvre du système électronique de péage routier en fonction des distances parcourues, adopté récemment pour les poids lourds, l'Autriche doit veiller à ce que ce dispositif permette d'internaliser les coûts environnementaux externes. Quant aux produits alimentaires biologiques, les écolabels sont trop complexes pour influencer efficacement les choix de consommation. Il conviendrait de promouvoir leur simplification et leur harmonisation à l'échelon national et international.

***La coopération environnementale internationale active de l'Autriche pourrait être complétée par des résultats supplémentaires concernant le climat (introduction d'éco-taxes en cours), et l'aide au développement.***

L'Autriche se caractérisant par une économie très ouverte et partageant des frontières avec huit pays, les priorités de sa diplomatie environnementale obéissent depuis longtemps à de fortes interactions régionales, d'ordre à la fois environnemental et économique. A la faveur du soutien vigoureux de son opinion publique, le pays a également joué un rôle pionnier dans la promotion de la coopération internationale sur des problèmes d'ampleur mondiale comme la protection de la couche d'ozone. En ce qui concerne le changement climatique, l'Autriche a adopté une vaste stratégie nationale, ratifié le Protocole de Kyoto et accepté un objectif ambitieux de réduction de ses émissions de GES dans le cadre de l'accord de l'UE sur le partage de la charge. L'intensité énergétique de l'économie autrichienne (ATEP/PIB) est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Ses émissions de CO<sub>2</sub> par unité de PIB ont diminué de 13% depuis 1990. S'agissant de la pollution atmosphérique transfrontière, le pays a respecté la quasi-totalité des engagements de réduction des émissions de SO<sub>x</sub>, de NO<sub>x</sub> et de COVNM qu'il avait souscrits au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et a récemment ratifié le Protocole d'Aarhus sur les polluants organiques persistants. Responsable d'une fraction relativement limitée de la charge polluante du Danube, l'Autriche a pris une part active au renforcement des efforts internationaux visant à protéger le bassin de ce fleuve, même si les progrès sur les mécanismes de financement restent lents. La mise en œuvre par le pays des accords internationaux concernant les échanges et l'environnement est en général satisfaisante et donne lieu à des contrôles et à une répression rigoureuses aux frontières, mais il conviendrait de renforcer l'exécution des obligations d'établissement de rapports. Depuis 1997, les procédures d'étude d'impact sur l'environnement sont appliquées systématiquement aux projets d'aide bilatérale. S'agissant des crédits et garanties de crédit à l'exportation, l'Autriche a mis en place des procédures de sélection et d'évaluation environnementales des projets proposés, conformes à celles que préconise le projet de recommandation de l'OCDE sur l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Néanmoins, des mesures complémentaires s'imposeront pour atteindre les objectifs fixés en matière d'évaluations comparatives.

## PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Pour faire fructifier ces résultats et améliorer encore son bilan en matière de coopération internationale environnementale, l'Autriche devrait définir des actions prioritaires dans plusieurs domaines. S'agissant de la protection du climat, de nouveaux efforts concertés et efficaces seront nécessaires pour que le pays atteigne l'objectif défini dans le Protocole de Kyoto de réduire de 13% ses émissions totales de GES entre 1990-95 et 2008-12 ; ces dernières ont en effet augmenté de près de 3% depuis 1990. A ce jour, la formulation des mesures de protection du climat n'a guère pris en considération le rapport coût-efficacité et les aspects redistributifs, et il n'existe pas d'accord de partage de la charge entre les provinces. La réforme écologique du système fiscal est considérée comme une priorité dans la Stratégie nationale sur le climat de 2002 ; la réforme fiscale verte qui a été approuvée récemment devrait être mise en œuvre le plus tôt possible et approfondie de manière à faciliter les réductions futures des émissions de GES. Bien que la période d'engagement du Protocole de Göteborg soit à moitié écoulée, les objectifs de réduction des émissions de NO<sub>x</sub> et de COVNM sont loin d'être atteints et les mesures en cours se révèlent insuffisantes. L'aide publique au développement (APD) de l'Autriche, qui s'est montée à 0.29% du RNB en 2001, reste très inférieure à l'objectif auquel l'Autriche a souscrit dans le cadre de l'ONU (0.7%). Le pays s'est engagé, au Conseil européen de 2002 à Barcelone, à atteindre 0.33% d'ici 2006. De manière générale, les programmes d'APD du pays et son assistance financière aux pays d'Europe centrale et orientale font relativement peu écho aux objectifs de sa diplomatie environnementale.

Pour vous procurer l'**Examen des performances environnementales de l'Autriche** ou d'autres publications de l'OCDE, vous pouvez vous connecter à la librairie en ligne de l'Organisation (OCDE Online Bookshop, <http://www.oecd.org/bookshop>) ou envoyer un courrier électronique à [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org).

Pour plus d'informations sur la **collection des examens par pays des performances environnementales**, publiée par l'OCDE, veuillez contacter M. Christian Avérous, Chef de Division, Division des Performances et de l'Information Environnementales, Direction de l'environnement. [Christian.averous@oecd.org](mailto:Christian.averous@oecd.org), Télécopie : +33 (0)1 44 30 61 81.

Pour des informations générales sur le **Programme de l'OCDE sur l'environnement**, vous pouvez vous rendre sur notre site Internet : <http://www.oecd.org/env/> ou envoyer un courrier électronique à [env.contact@oecd.org](mailto:env.contact@oecd.org).

# PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

## Annexe: 44 Recommandations\*

<b>Gestion environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• accroître l'utilisation des instruments économiques dans la gestion de l'environnement, en cherchant à appliquer plus généralement les <u>principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur</u> ;</li><li>• améliorer l'<u>efficacité et la transparence</u> des services de gestion de l'eau et des déchets fournis au niveau des communes ;</li><li>• renforcer l'<u>analyse économique</u> des mesures de politique environnementale, dans l'optique d'atteindre les objectifs avec un meilleur rapport coût-efficacité ;</li><li>• prendre davantage en considération les problèmes d'environnement dans l'<u>aménagement de l'espace</u> au niveau des provinces et dans les décisions d'aménagement et de zonage prises au niveau communal ;</li><li>• améliorer la <u>coordination entre les autorités provinciales et fédérales</u> concernant le respect des engagements nationaux et internationaux relatifs à l'environnement (protection du climat et conservation de la nature, par exemple).</li></ul>
<b>Air</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• concevoir et mettre en œuvre une <u>stratégie nationale de réduction des émissions</u> pour atteindre les objectifs de la directive de l'UE fixant des plafonds d'émissions nationaux, en donnant la priorité au rapport coût-efficacité et à la synergie avec la Stratégie nationale sur le climat ;</li><li>• recourir davantage aux <u>instruments fondés sur les mécanismes du marché dans les secteurs de l'énergie et des transports</u> (péages routiers et dispositifs d'échanges de permis d'émission, entre autres), pour faciliter la réalisation des objectifs nationaux concernant les émissions de NO<sub>x</sub>, de COVNM et de CO<sub>2</sub> ;</li><li>• réduire davantage les <u>concentrations d'ozone et de particules fines dans l'air ambiant</u>, par des mesures en rapport avec la mobilité, l'énergie, le climat et l'aménagement de l'espace ;</li><li>• assurer une <u>coordination efficace</u> entre les ministères fédéraux et entre les autorités fédérales, provinciales et locales concernant i) la mise en œuvre et le suivi des mesures destinées à atteindre les objectifs d'émission fédéraux, et ii) la prise en compte des problèmes de qualité de l'air dans les politiques sectorielles ;</li><li>• concevoir et mettre en œuvre une <u>stratégie pour des transports durables</u>, avec des mesures de réduction des émissions des véhicules, le développement d'alternatives à la route pour le transport de marchandises sur longue distance, et la promotion des services intégrés de transport de marchandises et de voyageurs.</li></ul>
<b>Eau</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• poursuivre les programmes destinés à <u>ramener à l'état quasi naturel les cours d'eau classés</u>, de manière à renforcer la protection contre les inondations et la conservation de la nature ;</li><li>• veiller à ce que l'<u>aménagement foncier</u> dans les bassins supérieurs des cours d'eau prenne pleinement en considération les effets potentiels, en aval, sur la prévention des inondations, et adopter des mesures pour renforcer l'application des <u>restrictions</u> concernant les <u>constructions et l'utilisation des terres</u> dans les zones classées sensibles aux catastrophes naturelles ;</li><li>• poursuivre les efforts consentis pour améliorer le <u>rapport coût-efficacité de la gestion de l'eau</u>, en s'efforçant de réaliser des économies d'échelle lorsque c'est possible et en développant les échanges d'informations sur les pratiques optimales entre compagnies des eaux ;</li><li>• renforcer la transparence de la <u>tarification de l'eau</u> et le respect des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur ;</li><li>• poursuivre les programmes mis en place pour réduire les effets sur l'environnement de l'<u>agriculture</u>, en intensifiant les efforts destinés à lutter contre le ruissellement des nitrates dans les zones particulièrement sensibles ;</li><li>• améliorer les statistiques sur l'utilisation de l'eau et les rejets d'eaux usées dans l'<u>industrie</u>, notamment leur synthétisation à l'échelle fédérale.</li></ul>
<b>Nature et biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• créer un <u>organisme national de coordination</u> chargé de contribuer à la mise en place d'un <u>réseau national cohérent d'aires protégées</u>, comprenant des couloirs de migration ou de dispersion de la faune sauvage, compte tenu des besoins des espèces en danger ou menacées ;</li><li>• veiller à ce que les objectifs de conservation de la nature soient inclus de manière plus systématique dans l'<u>aménagement de l'espace</u> à l'échelon des provinces, et dans l'<u>aménagement et le zonage</u> à l'échelon des communes ;</li><li>• modifier la <u>réglementation sur la chasse</u> afin d'appliquer dans son intégralité la législation européenne sur la protection des oiseaux, et ratifier la Convention de Bonn ;</li><li>• poursuivre les programmes destinés à <u>réhabiliter et à restaurer</u> les habitats fluviaux et les zones humides, et renforcer encore la coopération transfrontière à cet effet ;</li><li>• poursuivre les objectifs de conservation de la nature définis dans les programmes <u>agro-environnementaux</u> et étudier les possibilités de cofinancement par le secteur du tourisme.</li></ul>

\* Ces recommandations ont été approuvées formellement par le Groupe de Travail de l'OCDE sur les performances environnementales.

## PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

<b>Intégration économie-environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• identifier les mesures présentant le meilleur rapport coût-efficacité qui permettraient d'atteindre les objectifs de la <u>Stratégie nationale de développement durable</u>, et les inclure dans les plans et programmes sectoriels concernés ;</li><li>• mettre en œuvre et approfondir la <u>réforme fiscale écologique</u> qui a été décidée, en modifiant le niveau des taxes et leur assiette pour mieux internaliser les coûts environnementaux externes et supprimer les exemptions qui créent des distorsions ;</li><li>• poursuivre l'analyse des <u>subventions potentiellement préjudiciables à l'environnement</u> et prendre des mesures pour réduire les distorsions qu'elles engendrent ;</li><li>• s'assurer que les dispositions prises en matière de <u>péages routiers</u> permettent d'internaliser dans leur intégralité les coûts environnementaux ;</li><li>• adopter des <u>mesures de gestion de la demande</u> présentant un rapport coût-efficacité satisfaisant en vue de découpler l'augmentation de la production de déchets municipaux et du trafic routier de la croissance économique, conformément à l'objectif 2 de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE ;</li><li>• harmoniser les normes d'<u>éco-étiquetage</u> des produits alimentaires biologiques à l'échelon national et apporter un soutien aux initiatives prises en ce sens à l'échelle internationale.</li></ul>
<b>Intégration social-environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• poursuivre la politique active et efficace de l'<u>emploi menée dans le domaine de l'environnement</u>, qui a des effets positifs sur la branche environnement du secteur manufacturier et sur les exportations qui en découlent ;</li><li>• améliorer l'<u>accès à la justice</u> des acteurs concernés par l'environnement et étendre les possibilités offertes aux organisations non gouvernementales de représenter la collectivité devant les tribunaux dans les affaires liées à l'environnement ;</li><li>• renforcer la <u>participation du public</u> aux premiers stades des procédures d'autorisation, de délivrance de permis ou d'évaluation de l'impact sur l'environnement ;</li><li>• développer l'<u>éducation à l'environnement</u> afin de promouvoir des modes de consommation plus durables et d'encourager les ménages à contribuer à la réalisation des ambitieux objectifs de tri des déchets fixés au plan national ;</li><li>• mettre en place des <u>inventaires des émissions et transferts de matières polluantes</u> et assurer l'accès du public aux données recueillies dans ce cadre ;</li><li>• assurer l'accès aux <u>données économiques et sociales concernant l'environnement</u> et la continuité des activités de production de ces statistiques.</li></ul>
<b>Gestion durable des forêts</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• assigner au <u>secteur forestier des objectifs environnementaux</u> chiffrés et surveiller leur réalisation, éventuellement dans le cadre du prochain Programme national sur la forêt ;</li><li>• améliorer l'<u>intégration</u>, entre les niveaux fédéral et provincial, <u>de la planification et des politiques</u> en matière de foresterie en rapport avec la chasse, la conservation de la nature, l'aménagement de l'espace et l'agriculture ;</li><li>• dans le cadre de la réforme de la politique agricole, qui réduira le soutien à la production agricole, dédommager les propriétaires forestiers au titre des services bénéfiques pour l'environnement qu'ils assurent, à un niveau suffisant pour améliorer la <u>rentabilité économique de la foresterie à petite échelle</u> ;</li><li>• évaluer les avantages environnementaux du <u>système de subventions forestières</u> et subordonner les aides en faveur des propriétaires forestiers au respect de certains critères écologiques ; voir s'il y aurait lieu d'offrir des <u>incitations économiques</u> aux propriétaires forestiers ;</li><li>• lancer des <u>initiatives volontaires</u> visant l'amélioration de la qualité des forêts (par exemple, contrats entre chasseurs et propriétaires en vue de préserver la régénération naturelle des forêts ; accords entre les opérateurs du secteur du tourisme et les administrateurs des réserves naturelles forestières pour améliorer et étendre le réseau de réserves).</li></ul>
<b>Coopération environnementale internationale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• définir et appliquer des mesures efficaces par rapport aux coûts qui permettent d'atteindre les objectifs de la <u>Stratégie nationale sur le climat</u> ; en particulier, les mettre en œuvre en faisant pleinement participer les secteurs concernés et les différents niveaux d'administration et en définissant clairement les responsabilités de chacun ;</li><li>• continuer de soutenir les efforts internationaux visant à inventorier les <u>rejets de polluants dans le Danube</u>, à fixer des objectifs de réduction de ces rejets, et à renforcer les institutions régionales (task force DABLAS, par exemple) pour faciliter les investissements nécessaires dans les pays en aval ;</li><li>• améliorer l'exécution des obligations d'établissement de rapports sur les questions concernant les <u>échanges et l'environnement</u> (par exemple, déchets et produits chimiques dangereux, bois tropicaux, espèces menacées d'extinction) et redéfinir ces obligations à l'échelon des provinces ;</li><li>• veiller à ce que l'évaluation environnementale des projets soutenus par des <u>crédits et garanties de crédits à l'exportation</u> soit conforme aux bonnes pratiques, et s'appuie sur les normes internationales ou des normes équivalentes fixées par le pays hôte pour procéder à des comparaisons ;</li><li>• accroître le niveau de l'APD et accorder une plus grande importance aux projets environnementaux qui vont dans le sens des priorités fixées dans la <u>loi de 2002 sur la coopération pour le développement</u> (gestion des ressources en eau, développement des sources d'énergie renouvelables, entre autres) ;</li><li>• renforcer la cohérence entre les objectifs de la <u>diplomatie environnementale</u> de l'Autriche en Europe centrale et orientale et les priorités de l'aide publique (par exemple, améliorer le traitement des eaux usées dans le bassin du Danube, mettre en œuvre des mesures de protection du climat en s'appuyant sur les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto).</li></ul>